
Adresse de la société populaire des Aides-Saran (Loiret) qui demandent à la Convention d'instituer une fête nationale pour la victoire de Fleurus, lors de la séance du 1er thermidor an II (19 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire des Aides-Saran (Loiret) qui demandent à la Convention d'instituer une fête nationale pour la victoire de Fleurus, lors de la séance du 1er thermidor an II (19 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 307-308;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23969_t1_0307_0000_10

Fichier pdf généré le 21/07/2021

qu'il soit établi[,] dans tous les Chefs-lieux de département, des magasins où les fabricants puissent se procurer au maximum les matières premières dénomées ci dessus, nous demanderons en outre d'être autorisés à partager entre nous les Chiffes que le Département a actuellement en sa possession; cette distribution nous facilitera les moïens de continuer nos travaux avec toute l'activité possible en toutes circonstances[;] nous protestons de notre dévouement à la Convention Nationale et de notre soumission à ses Décrets.

LA TOUCHE, LEVANNIER fils, M. LEVANNIER, PELÉ Julien, HUS, MORRET, Antoine BLIN, Pierre BLIN, F. HUS, MARDÉLÉ, ROUSSIN le fils, MOREL.

40

L'agent national près le district de Nogent-sur-Seine, département de l'Aube, annonce à la Convention nationale la découverte d'un trésor trouvé dans la maison d'un aristocrate dont le tribunal révolutionnaire a fait justice. Ce trésor consiste en des pièces d'or à la face du tyran, pour la somme de 7,200 liv., et 168 liv. en pièces d'argent à la même effigie, en vaisselle d'argent couverte d'armoirie, du poids de 29 marcs 2 onces 4 gros 18 grains. Il s'est aussi trouvé parmi ces effets une croix de Saint-Louis, le tout enfermé dans une boîte cachée sous une pile de bois; tous ces objets vont partir pour aller se purifier au creuset national.

Mention honorable, et renvoyé à la commission des revenus nationaux (1).

41

Les administrateurs du district du Beausset, département du Var, offrent avec l'hommage de leurs cœurs les dépouilles suivantes, 3 onces 1 denier 12 grains de matières d'or, 182 marcs 1 once 2 gros de matières d'argent, 151 marcs 6 onces de galons d'or, et 310 marcs 2 onces de galon d'argent; et, le 15 germinal, il a été fait un envoi à Grasse de 250 marcs 4 onces de matières d'argent. Ils terminent par manifester la joie que leur causent les brillans succès de la République et sur mer et sur terre: effets résultans des sages mesures de la Représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoyé au comité des domaines (2).

(1) P.V., XLII, 11; Bⁱⁿ, 6 therm. (1^{er} suppl^t): J. Mont., n^o 84; M.U., XLII, XLII, 74; Débats, n^o 667; J. Fr., n^o 663; Ann.R.F., n^o 230.

(2) P.V., XLII, 11. Bⁱⁿ, 4 therm.

42

La société populaire des Aides-Saran, département du Loiret, écrit à la Convention, et la prie d'instituer une fête nationale qui retrace à jamais la journée mémorable de la bataille de Fleurus: de tous côtés la victoire marche avec nous au pas de charge; les destinées de la République sont irrévocablement affermies: représentans, graces vous en soient rendues.

Mention honorable des expressions, insertion au bulletin (1).

[La sté popul. et Révol. séante aux aides-saran-les-Orléans, à la Conv.; s.d.] (2).

Citoyens Représentans,

De tous côtés la victoire marche au pas de charge avec nos intrépides guerriers. au nord surtout les satellites du despotisme[,] frappés de terreur[,] fuyent, ou tombent devant le Génie de la liberté. Les féroces anglais, ces tigres altérés de sang et de carnage veulent inutilement s'opposer aux succès de nos armes. de 10.000 qu'ils étoient, un seul reste sur le champ de bataille pour aller porter à l'infame contrée qui les a vomis contre la france, la nouvelle de leur honte et de leur défaite. les conquêtes rapides et multipliées de nos incomparables héros de fleurus nous promettent que[,] sous bien peu de jours[,] le sol de la liberté sera purgé de tous ses ennemis. nos espérances ne seront point vaines. L'air pur que nous respirons est malsain pour ces animaux immondes et ces insectes venimeux accoutumés à se vautrer ou à ramper dans la fange et la poussière. le Décret que vous venés de lancer, Citoyens Législateurs, contre ces brigands qui osent encore souiller le territoire de la République va les en chasser pour jamais et les contraindre à regagner leurs repaires.

ainsi les destinées de la france sont irrévocablement affermies. Suspendez donc un instant, dignes Représentans d'un peuple de héros, vos glorieux travaux pour savourer à l'oisir avec nous le bonheur que vous nous avez procuré

du tems du despotisme on faisoit des jours de fête de ces jours malheureux où la race des tyrans se multipliait. sous le règne de la liberté, où tout est changé, faisons-en lorsque leur nombre, ou celui de leurs satellites diminue.

que la journée de fleurus, à jamais mémorable et terrible pour nos ennemis, fasse époque dans l'histoire par la joie qu'elle procure aux amis de la liberté et de l'égalité.

instituez, Citoyens Représentans une fête nationale où la reconnoissance paiera à nos législateurs et aux braves défenseurs qui se sont tant de fois dévoués pour le salut de la patrie le tribut d'éloges que méritent leurs actions héroïques.

Aggréez, Pères de la patrie, la demande que nous vous faisons comme une nouvelle preuve de notre

(1) P.V., XLII, 11. Bⁱⁿ, 6 therm. (1^{er} suppl^t); Mon., XXI, 325; J. Fr., n^o 670; Ann. R.F., n^o 237.

(2) C 311, pl. 1253, p. 15.

Zèle pour le maintien et la prospérité de la République[.] S. et f.

Les montagnards de la sté popul. et révol. des aides-saran-les-orléans.

LOISEAU (*présid.*), POTHIER (*secrét.*), BACHEVILLIER (*secrét.*)

43

Le conseil-général de Montagne-du-bon-Air, département de Seine-et-Oise, annonce à la Convention nationale, qu'il a été célébré dans sa commune une fête en mémoire de la glorieuse journée du 31 mai, et en fait passer les détails dans un extrait de ses délibérations, qui contient aussi, dit-il, l'expression des sentiments patriotiques des habitants de cette commune.

Mention honorable, renvoi au comité d'instruction publique (1).

44

Le citoyen Lefevre, maire de Moon, département de la Manche, félicite la Convention sur ses glorieux travaux, lui annonce que cette commune a offert aux défenseurs de la patrie 73 chemises, une pièce de toile et des bas; que depuis plus de trois mois elle s'est dépouillée des instruments de la superstition, et qu'elle a adressé le tout à son district. Il propose différentes mesures à prendre relativement aux maisons ci-devant curiales, et à leurs dépendances.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés (2).

45

Les citoyens composant la société populaire d'Orpierre, département des Hautes-Alpes, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et particulièrement sur le décret qui rend les droits de la nature et de citoyen aux hommes de couleur; applaudissent au supplice des lâches conspirateurs qui sous des dehors apprêtés trompoient le peuple trop confiant; invoquent le glaive de la vengeance nationale sur la tête de tous les suppôts de la tyrannie, de quelque masque qu'ils se couvrent, et annoncent que leur canton est à la hauteur de la révolution; qu'ils ont offert à la patrie 350 chemises, 40 couvertures, l'armement et l'équipement complet d'un cavalier jacobin, et qu'excepté la commune de Trescleoux, les braves frères des communes de leur canton

s'étoient empressés de concourir à l'offrande de cet armement et équipement.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés (1).

46

La société populaire de Versillac-le-Marat, département de la Creuse, félicite la Convention nationale sur ses travaux, et particulièrement sur le décret qui accorde des secours aux indigens, vieillards ou infirmes, l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que tous les malveillans soient anéantis; lui exprime l'indignation dont elle a été pénétrée à la nouvelle de l'attentat contre Collot-d'Herbois, et lui annonce qu'elle lui envoie par la messagerie pour les défenseurs de la patrie 57 chemises, 7 paires de bas, 122 liv. 15 s. en assignats, et 7 liv. 16 s.; et que dans le même paquet elle lui fait passer 19 marcs 1/2 d'argenterie provenant des hochets de la superstition.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés (2).

47

La société populaire d'Issy-la-Montagne (3) applaudit au décret qui proclame l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'ame, et remercie la Providence d'avoir préservé Collot-d'Herbois de ses assassins. Elle annonce qu'elle a envoyé au district pour les défenseurs de la patrie 112 chemises, 8 paires de bas, 4 paires de souliers, 20 livres de chanvre, 10 livres de charpie et autres objets, et 136 liv. 15 s.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés (4).

48

La société populaire de Miremont, département de la Haute-Garonne, félicite la Convention nationale sur ses travaux, et particulièrement sur la découverte des dernières conspirations; l'invite, au nom du salut public, à rester à son poste, l'assure de son dévouement et de sa reconnaissance, lui annonce que la ci-devant église de sa commune est consacrée à la raison; que toute l'argenterie qui y servoit au culte catholique, a été déposée pour le service de la patrie, et qu'elle a nommé dans son sein deux commissaires pour porter à l'armée des Pyrénées-Orientales les dons suivants, qui ont été déposés sur son bureau; savoir, 250 chemises, 20 vestes, 20 pantalons d'étoffe, 2 paires de

(1) P.V., XLII, 12.

(2) P.V., XLII, 13.

(3) Ci-dev^t Issy-l'Evêque (Saône-et-Loire).

(4) P.V., XLII, 13.

(1) P.V., XLII, 12.

(2) P.V., XLII, 12.